

Éthique et culture religieuse

La justice et la tolérance PEUT-ON RIRE DE TOUT? Documents d'appoint

CAS : **Jérémy Gabriel et Mike Ward**
Position : **OUI**, on peut rire de tout !

Tous les documents et les reportages se retrouvent dans le site web :

<http://peutonriredetout.weebly.com/eleves.html>

Vous trouverez ci-joint quelques documents pertinents à l'élaboration de vos arguments en vue du débat.

Voici les vidéos à visionner obligatoirement :

- Mike Ward s'Expose – Le P'tit Jérémy
- Reportage diffusé à Radio-Canada sur le jugement du Tribunal des droits de la personne
- Jérémy Gabriel à Tout le monde en parle

<http://peutonriredetout.weebly.com/jeremy-gabriel-et-mike-ward.html>

Les pages web à consulter obligatoirement :

Le cas Jérémy Gabriel et Mike Ward, reportages à lire

<http://peutonriredetout.weebly.com/jeremy-gabriel-et-mike-ward.html>

L'humour satirique

<http://peutonriredetout.weebly.com/lhumour-satirique.html>

La liberté d'expression

<http://peutonriredetout.weebly.com/la-liberteacute-dexpression.html>

La justice

<http://peutonriredetout.weebly.com/la-justice.html>

Pour vous donner des idées, voici un site de débat sur la question « peut-on rire de tout ? » :

<http://debats.netoo.net/debat/142/peut-on-rire-tout>

Cela dit, il est fortement suggéré de lire et de visionner les autres pages web, articles et vidéos du site web.

Zoom

À vous de juger

• **Nov. 2011** : le journal satirique *Charlie Hebdo* rebaptise *Charia Hebdo* son numéro truffé de caricatures de Mahomet. Droit à la dérision ou provoc de trop ? Le jour de la sortie, ses locaux sont incendiés.

• **Nov. 2010** : **Nicolas Bedos** s'en prend à Israël (bit.ly/pNn8WZ). Va-t-il trop loin ?

• **Mars 2010** : **Stéphane Guillon** s'attaque à Éric Besson, alors ministre de l'Immigration (bit.ly/sr10cf). Le patron de France Inter s'excuse aussitôt. À tort ?

• **Sept. 2009** : **Brice Hortefeux**, ex-ministre de l'Intérieur, dérape (bit.ly/oWmPW6). Une « blague » acceptable ?

Y a-t-il des sujets interdits ?

OUI La loi punit l'humour lorsqu'il bascule dans l'injure, la diffamation ou l'incitation à la haine raciale et à la discrimination. Toute la difficulté est de savoir quand ces lignes sont franchies ! Pour statuer, les juges examinent l'intention, davantage que le sujet abordé. Certains comiques préfèrent toutefois s'interdire certains thèmes (la religion, le handicap...), pour éviter d'être traînés en justice par des associations toujours plus susceptibles.

NON Personne n'a le droit de décider à ma place de quoi je peux rire ou pas. La loi interdit d'affirmer que les camps d'extermination nazis n'ont pas existé, mais pas d'en rire au second degré, comme l'a fait Roberto Benigni dans le film *La vie est belle* (1998). Tant qu'il y a de la distance et de la dérision, tous les sujets sont permis, graves ou tabous. L'humour est parfois la seule façon de rendre l'horreur supportable ou de dénoncer une situation anormale.

Faut-il être concerné pour se moquer ?

OUI Un sketch sur les juifs passe mieux dans la bouche d'un Gad Elmaleh que dans celle d'un Cauet. Rire des juifs, des homos ou des femmes, sans l'être, rend souvent suspect celui qui s'y risque : « Il est antisémite, homophobe, misogyne » peut en conclure l'auditeur. Se moquer de ce qu'on est paraît toujours plus légitime (« Il/elle sait de quoi il parle »). C'est surtout plus facile : il n'y a alors aucun doute sur l'intention de l'émetteur. Tout le monde peut rigoler tranquille.

NON Accepter que seuls les Chinois ou les catholiques rient d'eux-mêmes, c'est sombrer dans un rire communautaire : un rire qui cloisonne au lieu de libérer – sa fonction première. Prenez Pierre Desproges et Coluche : le premier avait une écriture si brillante, le second une irrévérence si pertinente, qu'ils pouvaient se moquer sans jamais sombrer dans le mépris. Leur humour servait au contraire à dénoncer les attaques subies par les personnes concernées.

Faut-il s'adapter à son public ?

OUI « On peut rire de tout mais pas avec n'importe qui », disait Pierre Desproges. On n'ira pas imiter le sketch de Florence Foresti sur l'accouchement (drôle mais gore) devant sa cousine enceinte. Ou brandir la caricature de Mahomet coiffé d'un « turban/bombe » à la barbe d'un musulman intégriste. Le plaisantin doit être conscient de qui l'écoute avant de se lancer. Du moins, s'il ne veut pas blesser ou braquer l'autre.

NON Pour passer à la radio et à la télé, les humoristes professionnels doivent plaire au plus grand nombre, au-delà de « leur » public. Résultat : beaucoup ont laissé leur sens critique et leur insolence au placard, par crainte de s'attirer les foudres d'un patron de chaîne ou d'un homme politique. Ils feignent de déranger à coups de blagues si politiquement correctes qu'elles finissent par ne plus être drôles. Ils divertissent, oui. Mais leur rôle n'est-il pas aussi de gratter là où ça fait mal, en toute indépendance ? ■

Extrait d'un article écrit par Catherine Dubé, 13 février 2015, publié dans L'Actualité.

En ligne : <http://www.lactualite.com/societe/peut-on-rire-de-tout/>

Le pouvoir de l'humour

L'humoriste a une responsabilité sociale, dit Julie Dufort, chercheuse en science politique à l'UQAM, dont le doctorat porte sur l'humour vexatoire américain.

Les futurs humoristes qui passent par l'École nationale de l'humour doivent suivre le cours « Humour et société » et réfléchir aux limites de leur art imposées par le public, par les lois et par eux-mêmes. Julie Dufort, jeune chercheuse en science politique de la Chaire Raoul-Dandurand, à l'UQAM, dont le doctorat porte sur l'humour vexatoire américain, donne ce cours.

L'humoriste a une responsabilité sociale, selon elle. Même si Charlie Hebdo arbore fièrement la devise « journal irresponsable » ! L'humoriste n'a pas à s'autocensurer, mais il doit être conscient des effets qu'il engendre dans la société. « C'est un acteur politique. Je dis souvent à mes élèves qu'ils ont une capacité d'influence beaucoup plus grande que la mienne, parce qu'ils touchent un large public, détendu et très réceptif. »

Qu'ils parlent de pouvoir, de religion, de relations hommes-femmes, de minorités ou même de différences entre la ville et la banlieue, les humoristes posent un jugement sur la société et contribuent à modifier les normes et les valeurs. Une blague peut diviser autant qu'unifier.

Si la plupart des journaux américains ont refusé de publier la une de *Charlie Hebdo* représentant Mahomet, ce n'était pas par crainte des terroristes ni des tribunaux, mais en raison d'un phénomène d'autorégulation sociale. « Le premier amendement de la Constitution garantit la liberté d'expression et la liberté de presse, mais il garantit aussi la liberté de religion, souligne la chercheuse. Les Américains se définissent comme une nation d'immigrants, et la tolérance entre les différentes communautés culturelles est très importante à leurs yeux. Comme la religion occupe encore une grande place — le président prête serment sur la Bible —, on observe une forme d'autocensure dans tout ce qui touche les libertés religieuses. »

Les humoristes québécois, eux, se censurent sur les conseils de leur avocat... ou de leur comptable. En 1999, le talk-show *Dieu reçoit* a été retiré des ondes après quelques épisodes, sous la pression du lobby catholique. Jugeant l'émission blasphématoire, ou simplement d'un goût douteux, des milliers de téléspectateurs se sont plaints non seulement au Conseil canadien des normes de la radiotélévision et au diffuseur, TQS, mais aussi au commanditaire principal, la Brasserie Labatt. Celle-ci a fini par laisser tomber l'émission, dans laquelle un Claude Legault vêtu de blanc recevait des invités entre deux sketches ridiculisant la religion.

Aujourd'hui, ce sont les grandes entreprises qui sont devenues quasi intouchables. Peu d'humoristes oseraient s'attaquer à « Wall-Mard », « Molçon » et « WacDo », comme RBO le faisait à l'époque, note Julie Dufort.

Hugo Pilon-Larose, 21 juillet 2016, La Presse

En ligne : <http://www.lapresse.ca/arts/nouvelles/201607/21/01-5003171-ward-et-gabriel-deux-lectures-opposees-dun-jugement-controverse.php>

Ward et Gabriel: deux lectures opposées d'un jugement controversé

L'humoriste Mike Ward et Jérémy Gabriel ont deux lectures opposées du jugement rendu hier par le Tribunal des droits de la personne: le premier crie à la censure, alors que le second réitère que les blagues visant son handicap n'étaient rien d'autre que des propos discriminatoires.

Atteint du syndrome de Treacher-Collins, le jeune homme de 19 ans a réagi, cet après-midi, à la condamnation de Mike Ward pour avoir outrepassé les limites de son droit à la liberté d'expression en le discriminant de façon injustifiée lors d'un spectacle donné plus de 200 fois entre 2010 et 2013.

«Je vais continuer à dire qu'il y a de la place [dans la société] pour les personnes comme moi qui désirent vivre leurs rêves sans être persécutés en raison d'une différence», a affirmé M. Gabriel, se disant soulagé à la lecture du jugement et certainement pas surpris que le clan Ward, représenté par l'avocat Julius Grey, indique vouloir porter la cause en appel.

«Je suis [heureuse] et soulagée. Ça a été difficile pour nous d'entamer la plainte, parce que nous sommes des gens qui pardonnons facilement, mais il fallait réagir. Je trouve ça difficile que Mike Ward ne comprenne pas. J'aimerais ça qu'il arrête. On veut la paix maintenant», a pour sa part indiqué sa mère, Sylvie Gabriel, réagissant au fait que l'humoriste a répété les blagues concernant son fils, hier, au festival Just For Laughs.

Un recul de la liberté d'expression?

Depuis la publication du jugement du Tribunal des droits de la personne, qui condamne Mike Ward à verser 35 000 \$ à Jérémy Gabriel et 7000 \$ à sa mère en dommages punitifs et moraux, les réactions fusent dans la communauté humoristique pour dénoncer ce que plusieurs qualifient d'un recul de la liberté d'expression.

«Ce jugement est terrible! L'humour, comme toutes formes d'art, est un miroir de la société. Si on ne peut plus parler de ce qui se passe dans la société, que ce soit en visant des personnes ou des événements, on a un gros problème. Mais cette problématique existe depuis le début de l'humanité: Molière et Shakespeare se sont fait "basher" pour critiquer la monarchie», a vivement réagi Patrick Rozon, directeur général du festival Zoofest.

Or, l'avocate Marie Dominique, qui représente la Commission des droits de la personne et des droits de la jeunesse, réfute du revers de la main cette analyse.

«Quand on fait des blagues sur un groupe de personnes, si ce qu'on dit ne vise pas un individu, il n'y a pas de problème», a-t-elle répété à plusieurs reprises, cet après-midi, au point de presse commun organisé avec Jérémy Gabriel.

«Le jugement est clair [disant que] l'humour doit se faire dans le respect de la dignité des individus. Le respect de cette dignité passe par le droit à l'égalité et par le fait de ne pas utiliser l'humour comme prétexte ou comme paravent à une conduite discriminatoire», a-t-elle poursuivi.

Selon la Commission, pour qu'il y ait une contravention à la Charte des droits et libertés, «il faut que les propos visent un individu, qu'il y ait un motif discriminatoire et que ça porte atteinte à ses droits.»

«Le jugement ne limite pas davantage la liberté d'expression. (...) C'est juste la première fois qu'un Tribunal dicte [les règles] déjà existantes aussi clairement», a dit Me Marie Dominique.

«Mike Ward a utilisé mon handicap pour faire des blagues. Il m'a utilisé pour faire des blagues sur ma mort. Tout était discriminatoire, c'est clair en écoutant ses sketches», a ajouté Jérémy Gabriel.

Le milieu est inquiet

Pour le grand patron de l'humour au Québec, le président fondateur de Juste pour rire, Gilbert Rozon, le jugement rendu par le Tribunal des droits de la personne est assurément «inquiétant».

«Je ne remets pas en question le jugement. On vit dans un état de droit et je respecte ça. (...) Mais l'autocensure est à nos portes, déjà que le "politiquement correct" est là pour nous encadrer», a-t-il affirmé.

«Il existe au Québec des tribunaux de droit commun. [Jérémy Gabriel et sa famille] auraient pu poursuivre Mike Ward au civil pour réclamer des dommages», a poursuivi M. Rozon, inconfortable avec le fait que cette affaire judiciaire se soit déroulée sur le terrain des droits fondamentaux et de la Charte des droits et libertés, plutôt que dans un procès au civil pour diffamation.

«Quand on arrive au Tribunal des droits de la personne, on commence à encadrer ce qui peut être dit et ce qui ne peut pas être dit», a-t-il déploré.

Louise Richer, directrice générale fondatrice de l'École nationale de l'humour, où Mike Ward a étudié, se questionne pour sa part sur l'élasticité morale de la société québécoise. Elle s'explique mal pourquoi une telle cause est entendue aujourd'hui, alors que d'autres procès similaires auraient pu être tenu à de multiples reprises au cours des 50 dernières années.

«Il y a deux courants antinomiques qui s'exercent parallèlement. D'une part, on repousse les limites des frontières de l'acceptable, et d'autre part on vit dans une ère de "politiquement correct". La présente cause est une manifestation de cette opposition», a-t-elle indiqué.

«La question à savoir si l'humour va trop loin a toujours existé. Or, cette fois-ci, on positionne le débat dans un cadre judiciaire. Sommes-nous mieux de vivre avec certains dérapages occasionnels, ou devrait-on évoluer avec des [balises légales de plus en plus contraignantes]?», s'est-elle questionnée.

Réactions des humoristes

La Presse a tenté de rejoindre plusieurs humoristes, jeudi après-midi, mais la plupart n'étaient pas disponibles pour commenter le jugement concernant Mike Ward. Quelques-uns se sont manifestés sur Twitter, pour appuyer leur collègue. Dans une déclaration écrite, l'humoriste et fou du roi à Tout le monde en parle, Dany Turcotte, a pour sa part affirmé: «Tout le monde a le droit de dire ce qu'il veut sur qui il veut, mais il doit y avoir une autocensure, encore plus quand on a une tribune. En principe, les fous du roi ne sont pas là pour frapper les plus faibles, mais bien pour ébranler le roi».

Écrit par Maxim Martin, 26 septembre 2015, Journal de Montréal

En ligne : <http://www.journaldemontreal.com/2015/09/26/a-la-defense-de-lhumour>

À la défense de l'humour

«Il faut défendre et protéger le droit de Mike Ward de dire ce qu'il veut.»

Il y a quelques mois à peine, nous étions tous Charlie Hebdo et, dans le temps de le dire, le débat sur la liberté d'expression des humoristes avec le procès en diffamation du p'tit Jérémy contre Mike Ward est reparti.

Un humoriste peut-il rire d'un enfant handicapé? Toute une question...

Aussi bien dire les vraies choses, nous sommes tous en faveur de la liberté de dire tout ce que l'on pense... tant et aussi longtemps que ça fait notre affaire. Malheureusement, il ne peut y avoir de zone grise. On ne peut prôner la liberté d'expression en y ajoutant un «mais...». Pendant que le débat divise le Québec en deux, de mon côté, je n'ai pas le choix d'avoir un parti pris. J'ai un parti pris pour le droit de dire tout ce que je pense, pour défendre le monde de l'humour dans lequel je baigne et, de fait, pour défendre le droit de Mike Ward de dire ce qu'il veut.

Moi-même, j'ai été le punch de certains gags de mes confrères. Certains m'ont fait rire, d'autres m'ont littéralement fait chier, mais ça fait partie de la game. Selon moi, la réaction à un gag dépend de comment ça se passe dans ta vie. Quand ça va mal, tout t'affecte. Quand tu es dans une belle zone, ça devient plus facile d'en rire.

Haine des réseaux sociaux

Je ne peux qu'essayer d'imaginer ce que le jeune Jérémy vit en ce moment et je n'ai aucune difficulté à croire qu'il soit blessé par tout ça. Quelqu'un me faisait remarquer cette semaine qu'il aurait dû approcher Mike Ward pour faire des capsules avec lui et rire de tout ça, lui montrer qu'il est plus fort que les gags eux-mêmes. C'est ce qu'on doit faire dans ce monde un peu hypocrite et trop politiquement correct. Avec la puissance des réseaux sociaux et de l'éternelle remise en question de ce dont on peut rire ou pas, il va falloir réapprendre à rire de soi. Si on n'y parvient pas, les seuls gagnants seront les thérapeutes chargés de guérir nos blessures psychologiques.

Le vrai problème, c'est qu'en général, les gens intelligents sont capables de faire la part des choses. Malheureusement, trop d'épais et d'innocents profitent de l'arme qu'est devenu l'internet. On reçoit tous des conneries sur nos pages Facebook et pas besoin d'être connu pour en être victime. Il y a deux excellentes solutions sur nos ordis qui sont «delete» et «bloquer». Ça règle bien des problèmes et, surtout, ça relègue les parasites là où ils méritent d'être, c'est-à-dire dans l'anonymat total.

Humoristes inquiets

On vit une époque dans laquelle, dès que tu fais un gag ciblé envers quelqu'un ou un groupe en particulier, on sort les pancartes de protestation très rapidement. Je vous confesse que toute la communauté de l'humour au Québec est nerveuse de voir le résultat de ce procès. Si on continue d'aseptiser l'humour, croyez-moi que dans les prochaines années, vous allez vous déplacer pour voir des shows crissement beiges où personne ne va prendre le risque d'exprimer une opinion.

Est-ce que je suis toujours d'accord avec ce que Mike Ward dit? Non! Est-ce que j'aurais fait les gags qu'il a faits? Non! Est-ce que j'ai ri quand je l'ai entendu les faire? Oui, et même beaucoup!

Depuis Yvon Deschamps, l'humour dérange et fait jaser et c'est exactement son rôle dans notre société. Et comme tous mes confrères, je l'espère, je suis prêt à me battre pour que ça reste ainsi.